

Double des lres du Roy de
France. A Monseig^r Le Prince
d'Orange

28. feb. 1683

694

778.

oy Cousin Pour ce que J'estymois que vos causes
tes favorables et tresjustes moy Interventions et prieres pouvoient
avoir lieu es vos audiences, Je luy ay cependant employe la plus
affectionnee qu'il m'a este possible a ce que vos subiects ecclesiastiques
et aultres Catholiques de vos villes et Principaultes
Darauges fussent de justes et de paisibles Jours sans
de leurs maisons et biens et me sembloit que vous y seriez
Judicet tant par moy exemple et de tous bons Princes qui
pour le bien de paix et tout respect d'humanité sur luy que
Je vous y ay fait Requerir si Justamment, Toutefois selonc
que J'entens Il n'y est de nul style fruct que Je m'ay
estois promis vous que J'entreprendrois de les Ecclesiastiques
et aultres Catholiques sont si maltraitez et opprimez
par vos officiers et ministres qu'ils font compassion, daultant
plus grande que leur plainte et dolence est accompagnee
de toute equite et Justice envers vous, Ilz ont Requeris
a vous comme a leur Prince Ilz vous Requerent de ce que
J'ay favor de laquelle vous ont este Représentees des raisons
si fortes et si ballables qu'elles ne peuvent estre contradictes
de maniere moy Cousin que Je ne m'estendray a vous y faire
Redite, mais bien que si jamais vous eusses intention de faire chose
dont Je pense recevoir contentement, Je ne vous pourrois exprimer
combien grand Je l'auray Intendant que vous ayez Incline aux
Justes demandes que vous font encorres les Jhesuistes, Ecclesiastiques
et aultres vos subiects Catholiques de vos villes et Principaultes
Darauges par leurs Deputez qui vous sont putes en voyez et pres,
vous avant leur bailles benignes audiences et quilz retourneent
un plus tost bien contentz d'ayant obtenu ce quilz desiroient, Et que
vous tournez a soucier et au bien de vos affaires, et Les
Requerrez de plus et plus a vous Reconnoistre et obtenir comme

Ils doivent, et si moy particulier y demeurera tres satisfait,
Et le manifesteray de maniere que seray tresais d'auoir fait
but tresbons seruire de ma qualification. Lesquelles considerations
me meuenent aussi a vous dire que les bons de portemens du
Sieur de Blarou et tout ce qui concerne sa charge meriteroit
que vous le teniez toujours, et la bonne estime qui est digne
ce que je vous tesmoigne franchement tant par le bien de vos
affaires principales, que daultant que soy boy gouuerneur
seroit beaucoup a l'establissement de la paix et despois non seulle
de bien principaults, Mais aussi des circumuoyens. Et
tant je priera Dieu qui vous ait Moy Cousin et sa
tes sante et diuine garde. Escrit a Paris le
vuy. Jour de february 15 83. Estoit signe
Henry Et plus bas de nonnullle. La superscription
estoit. A Moy Cousin le Prince d'orange.